

**PETITION PRESENTEE**  
**DEVANT LA QUATRIEME COMMISSION**  
**PAR**  
**MR PAUL NEAOUTYINE**  
**PRESIDENT DU FRONT DE LIBERATION**  
**NATIONALE KANAK SOCIALISTE (FLNKS)**

**New-York, le 20 octobre 1992**

---

**Monsieur le Président,  
Distingués Représentants des Pays Membres,  
Mesdames et Messieurs,**

Votre illustre commission est amenée aujourd'hui à examiner, pour la sixième année consécutive, la situation de mon pays et de mon peuple depuis son inscription en 1986 sur la liste des territoires non-autonomes de l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, permettez-moi de vous présenter, au nom du Front de Libération Nationale Kanak Socialiste, au nom du Peuple Kanak, nos remerciements les plus sincères pour l'attention que vous continuez à porter sur nos conditions et l'occasion qui m'est offerte à nouveau de vous informer sur le rapport qui se doit d'être établi, devant votre Commission, entre l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie dans le cadre des Accords dits de "Matignon et Oudinot" et la préparation d'un acte d'autodétermination authentique qui devrait permettre, en 1998, de confirmer la fin du colonialisme et l'accession à l'indépendance en Kanaky.

Je voudrais d'emblée dire combien les transformations politiques et géopolitiques intervenues dans le monde ces dernières années revêtent une importance considérable pour le peuple kanak et pour notre petit pays dont la population ne s'élève qu'à 164.000 habitants. A ce propos, je ne veux pas manquer l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de saluer l'importance que revêtent pour les peuples encore sous domination, les décisions qui ont été prises par l'Organisation des Nations Unies telles:

- la proclamation de la décennie 1990-2000, "Décennie de l'éradication du colonialisme sous toutes ses formes",
- la proclamation de l'année 1993 "année internationale des populations autochtones".

Mr le Président,

Notre propos ici est celui d'un mouvement de libération nationale, acteur principal du combat pour l'émancipation et l'accession du peuple kanak à l'exercice de sa souveraineté en Nlle-Calédonie. Permettez-moi de souligner qu'au cours des 139 années de colonisation française, le peuple kanak, peuple indigène de Kanaky, a utilisé dans sa longue résistance à peu près toutes les formes de lutte. C'est cette longue expérience qui nous confirme que devant une telle puissance dominatrice, fût-elle la patrie des Droits de l'Homme, il nous faut compter sur nos propres forces et qu'à côté de la soumission à l'ordre colonial établi, il n'y a guère d'autres solutions que l'irréversible marche vers l'indépendance, quelque soient les moyens et la durée.

Je voudrais d'abord insister, Mr le Président, Mesdames et Messieurs, sur le fait que le massacre de nos militants dans l'île d'Ouvéa le 5 mai 1988 sur fond de campagne de pacification a créé un choc tel dans l'opinion publique démocratique française qui découvre brutalement et subitement la survivance de pratiques coloniales d'antan, qu'il a pu être possible d'ouvrir des négociations en juin 1988. Ces négociations de 1988 ont débouché sur un processus institutionnel et politique de 10 ans qui, décidant de la mise en œuvre de mesures dites de rééquilibrage, sont censées engager la décolonisation et créer les conditions d'un libre exercice de l'acte d'autodétermination prévu au référendum de 1998.

S'il s'agit bien d'une plate-forme minimale consentie et signée par le gouvernement français, le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) et le FLNKS, pour autant ces accords n'ont pas apporté de solution définitive pour la Nouvelle-Calédonie. En effet, le RPCR conserve ses positions pro-françaises et le gouvernement français, en continuant de refuser à mettre en œuvre les dispositions des résolutions 15/14 et 15/41 de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas non plus indiqué de volonté à engager résolument un processus de décolonisation selon les principes des Nations Unies. Il continue, au contraire, à vouloir considérer notre revendication comme une affaire de politique intérieure.

Au nom du FLNKS, je dirais que, parce que le rapport de force ne nous donne pas le choix des moyens pour exprimer le droit que nous portons en tant que mouvement de libération luttant pour le progrès et l'émancipation et parce que **"notre peuple est si petit qu'il risque de disparaître"** comme le disait notre regretté Président Jean-Marie Tjibaou et qu'il refuse son assimilation, nous sommes ainsi, par jalons successifs dans notre lutte, ammenés à composer.

En signant les Accords de 1988, le mouvement de libération kanak a fait preuve de beaucoup de courage et de responsabilité. Mais il a surtout engagé un pari sur l'intelligence des femmes et des hommes et lancé un appel à celles et à ceux qui, vivant dans le pays, veulent se joindre au peuple colonisé dans la construction de la nouvelle nation indépendante, Kanaky.

Mr le Président,

Sachez que ces initiatives qui honorent votre Commission et l'Organisation des Nations Unies et qui tendent à sortir notre monde des séquelles du système colonial à l'aube de ce nouveau millénaire nous réjouissent profondément. A

l'instar des autres peuples coloniaux, plus particulièrement ceux nombreux de notre bassin Pacifique dont les pays sont inscrits sur la liste des territoires non-autonomes, ces décisions prises par votre illustre organisation constituent l'espoir de voir nos pays et nos peuples commencer le 21ème siècle "libres et souverains" aux côtés des autres nations du monde. Dans un monde en pleine recomposition, l'engagement des Nations Unies aux côtés de ceux qui luttent pour recouvrer ce qui, sommes toutes, est le plus élémentaire des droits, c'est à dire le droit d'accéder à la souveraineté nationale, constitue un bien précieux. Cet engagement atteste en effet de la volonté de votre organisation de respecter les obligations et les responsabilités contractées à l'égard des derniers peuples et pays coloniaux dont les principes sont fondés par les résolutions 15/14 et 15/41 de l'Organisation des Nations Unies. Il est un soutien reconfortant aux côtés de ceux, réitérés cette année sur les mêmes bases, par d'autres organisations telles le Mouvement des Pays Non-Alignés où nous sommes observateur et, dans notre région du Pacifique, par le Forum du Pacifique Sud ou l'organisation des pays mélanésiens du Groupe Fer de Lance dont notre mouvement est membre à part entière.

Mr le Président,

La réaffirmation par ces organisations internationales de la nécessaire application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en vertu des dispositions de la résolution 15/14 et 15/41 traduit la réalité persistante d'un système colonial que beaucoup de puissances de tutelle veulent encore camoufler à la fin de ce 20ème siècle. Nous prenons acte, pour ce qui nous concerne, de l'obstination de la France à ne pas assumer, vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies, les obligations qu'elle implique la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser et des initiatives politiques et diplomatiques qu'elle mène dans le but de minimiser la

réalité coloniale en Nouvelle-Calédonie et de contrecarrer l'exercice par le peuple kanak de son droit à l'indépendance et à la dignité.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons tenu, Mr Wamytan Vice-Président du FLNKS chargé des relations extérieures et moi-même, à vous informer de l'évolution de la situation générale de notre pays au regard de la politique menée par la France en Nouvelle-Calédonie.

Cette lutte est connue pour avoir fait partie, chaque année, de l'ordre du jour de votre Commission et de l'Organisation des Nations Unies, depuis l'inscription de la Nouvelle-Calédonie en décembre 1986 sur la liste des territoires non-autonomes auxquels doivent s'appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux Ppeuples coloniaux.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs,

Le droit à la dignité et à l'indépendance n'est pas, à notre sens, négociable. Seuls le sont les voies et les moyens de les recouvrer. Le FLNKS veut saisir l'opportunité des 10 ans de répit pour reconquérir les droits élémentaires et faire évoluer les mentalités tout en réaffirmant, par ma voix, son plein accord avec les dispositions de la Résolution 15/14 qui stipule en son point 3 que, je cite: "**le manque de préparation dans les domaines politique, économique ou social ou dans celui de l'enseignement ne doit jamais être pris comme prétexte pour retarder l'indépendance**".

Construire le pays indépendant de demain, convaincre du bien fondé de ce combat pour la dignité, tels sont les deux objectifs visés par notre mouvement

durant cet intermède politique de 10 ans, le premier dans l'histoire de notre pays.

Rattrapper les déséquilibres ethniques, sociaux, juridiques, financiers, fonciers, économiques et spatiaux internes à la société coloniale calédonienne, mettre en place dès aujourd'hui, les moyens d'une indépendance économique, financière et politique, tels sont les objectifs immédiats sur lesquels nous convions au travail tout notre pays et le gouvernement de la France pendant ces dix années, dans un état d'esprit que nous voulons décolonisateur. C'est à partir cette vision des objectifs fixés par notre mouvement que nous réitérons chaque année auprès de votre Commission et de l'Organisation des Nations Unies notre demande de soutien.

Mr le Président,

Je dois dire que quatre année après la signature de ces Accords, le bilan reste malgré tout en deçà de nos espérances.

Les moyens politiques, techniques et financiers mis en œuvre dans le cadre de ces Accords sont considérables et la décentralisation des administrations et des compétences a permis d'entreprendre beaucoup de choses depuis quatre années. Chaque province s'est attelée à appliquer ses compétences. Mais comme vous pouvez l'imaginer, les objectifs politiques étant différents dans la perspective du référendum d'autodétermination de 1998, les résultats ne sont pas les mêmes.

Les Provinces Nord et Iles, administrées par les indépendantistes, ont engagé des grands programmes d'infrastructures publiques et d'équipements primaires afin de désenclaver le pays, rapprocher les populations des services élémentaires et leur permettre de s'impliquer dans la construction du pays.

De nombreux projets voient le jour dans ces deux provinces, attestant ainsi de l'émergence progressive d'un tissu économique local qui, hélas, est loin d'être structuré et pérennisé. Les kanak ne font que commencer à s'immiscer dans des secteurs importants tels que les mines, l'aquaculture, l'exploitation forestière, le tourisme ou l'agro-alimentaire.

Une politique de prévention sanitaire est engagée par le biais des campagnes de sensibilisation et de prévention tandis qu'un effort a été fait dans la formation.

Le domaine social est particulièrement investi dans le cadre de plans d'accès à l'habitat en milieu tribal, ce qui est nouveau dans notre histoire coloniale.

La formation reste l'un des domaines prioritaires et il a été mis en place une politique plus volontariste afin d'améliorer le régime des bourses existant et d'en permettre un suivi. De nombreux enseignants ont pu accéder à des formations, de même que les stages se multiplient sur le Territoire afin que les gens s'associent davantage au développement du pays.

La politique foncière engagée a permis la redistribution aux kanak de 30.000 ha appartenant à l'Etat.

Dans la Province Sud administrée par la droite, et où se trouvent les trois plus grande communes du pays (elles regroupent les 3/4 de la population du territoire), l'accent a été mis sur le développement économique, la santé, la jeunesse, le social et le développement urbain. Des efforts ont été faits mais nous devons malheureusement constater que, contrairement à l'esprit des

Accords de 1988, le développement du Grand Nouméa se fait au détriment des autres communes rurales de la Province Sud. Les autorités provinciales du Sud tendent à utiliser les moyens dont elles disposent pour renforcer la mainmise des groupes d'intérêts économiques du RPCR sur l'économie du Territoire.

S'il est clair, Mr le Président, que des choses positives ont été enregistrées, il n'en demeure pas moins pour nous, mouvement de libération, que cette photographie doit être nuancée et mesurée dans les risques qu'elle comporte. Il apparaît aujourd'hui que la volonté politique du mouvement kanak et des forces progressistes du pays de s'attaquer aux déséquilibres inhérents au système colonial calédonien contraste avec l'attentisme de l'Etat et la politique conservatrice d'une droite locale, majoritaire au Congrès du Territoire et qui contrôle l'économie du pays.

La demande d'une véritable politique de décolonisation que notre mouvement ne cesse de plaider auprès de l'Etat français implique pourtant que tous les acteurs s'attaquent aux facteurs de la dépendance sans cesse accrue vis-à-vis de la Métropole. Certains domaines qui relèvent de la compétence de l'Etat comme les relations et le commerce extérieur, l'enseignement secondaire, la monnaie, la législation foncière et minière, la recherche ou l'environnement ne sont toujours pas à l'ordre du jour. Il en est de même dans les domaines relevant de la compétence du territoire de la Nouvelle Calédonie, représenté par le Congrès contrôlé majoritairement par les anti-indépendantistes.

L'attitude des deux autres signataires rend ainsi difficile les réformes qui sont nécessaires pour un développement harmonieux et équilibré au bénéfice de toutes les composantes de la population calédonienne. Elle porte en soi les germes d'une partition politique économique et ethnique du territoire que notre peuple ne saurait accepter.

Quatre années après les Accords de 1988, le FLNKS est toujours demandeur de grandes réformes dans des domaines importants.

Tout d'abord la réforme du régime fiscal actuel pour que la richesse créée localement serve à financer le développement du pays. A titre d'exemple, il faut savoir que cette année, la fiscalité indirecte représente 65 % des recettes fiscales du pays contre 35 % pour la fiscalité directe. L'économie du pays repose encore sur un fort secteur de services alimenté par une manne métropolitaine qui ne cesse de s'accroître. La demande d'une réforme de la fiscalité entre pour nous dans le cadre d'une logique visant à donner plus de maturité au Territoire. La ressource fiscale existe pourtant localement, encore faut-il avoir la volonté politique de la ponctionner dans les limite des grands équilibres économiques.

L'appui au développement local demeure aussi une des clefs de voûte de ce processus. Si les initiatives et l'enthousiasme ne manquent pas de la part des populations locales, force est de constater une tendance à la monopolisation de l'économie par une classe de privilégiés du RPCR, influente dans le grand Nouméa. A cela s'ajoute l'absence d'une véritable Banque de Développement qui désavantage les petits promoteurs et ce, malgré la présence d'organismes financiers tels l'Institut Calédonien de Participation et la Banque Calédonienne d'Investissement qui, plutôt soucieuses d'obéir à des règles de productivité et de rentabilité, se gardent d'affronter les problèmes de développement que connaissent les producteurs kanak. La tendance générale privilégie les grands projets et laisse peu de place aux initiatives locales qui sont pourtant nécessaires pour que les gens se sentent concernés par la construction du pays.

La question foncière constitue, vous le savez Mr le Président, une autre priorité pour notre mouvement compte tenu de son poids historique et culturelle.

Domaine relevant de l'autorité de l'Etat, nous ne saurions nous satisfaire d'une politique foncière qui, depuis 1988, a redistribué environ 30.000 ha de terres aux kanak provenant d'un stock déjà récupéré depuis 1978. Seuls 11.000 ha de terres nouvelles ont été rachetés depuis 1989 par l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier tandis que la spéculation foncière privée fait encore des nantis dans notre pays, faute de contrôle et d'une réglementation foncière adaptée. Notre inquiétude est de constater que la question foncière est traitée comme si la revendication foncière kanak a définitivement trouvé son épilogue. La diminution du budget d'acquisition et de redistribution des terres de cette Agence et la polarisation du débat sur le développement des terres de réserves qui ne représentent que 10 % des terres de la Grande Terre le prouvent. La terre, faut-il le rappeler, reste un référent identitaire fort pour notre peuple et un symbole de la libération progressive de notre pays du passé colonial.

La réforme du système éducatif et la formation de cadres kanak sont aussi deux priorités. De nombreuses mesures ont été prises pour démocratiser le système éducatif calédonien. Les résultats sont pourtant alarmants puisqu'ils montrent que si de plus en plus d'enfants kanak sont scolarisés dans le primaire, la sélection qui s'opère dans le secondaire fait toujours réussir davantage d'enfants européens et de moins en moins d'enfants kanak, wallisiens, tahitiens ou autres. La politique d'adaptation des programmes aux réalités du pays se heurte à un système trop calqué sur les réalités métropolitaines et la lenteur de décisions du Ministère de l'Education Nationale française. Le programme de formation des cadres kanak appelé "Opération 400 Cadres" a permis l'envoi d'environ 120 personnes toutes ethnies confondues dont 80 % de kanak. Ce programme piétine néanmoins aujourd'hui par manque de candidats kanak susceptibles de pouvoir suivre une telle formation du fait des critères de sélection trop élevés par rapport aux niveaux de formation existant. De nombreux kanak ont suivi avec succès leur formation et sont revenus au pays. Il nous sera

cependant difficile de satisfaire à nos besoins en cadres, même à des niveaux intermédiaires, si une politique volontariste n'est pas mise en œuvre tenant compte du niveau de formation générale de l'élite kanak.

Le domaine social est celui sur lequel nous attendons aussi plus de volontarisme de la part des deux autres signataires. La prolifération d'un habitat "sauvage" dans le Grand Nouméa nous a amené à attirer l'attention de l'Etat sur la pénurie de logements locatifs, sur le coût prohibitif des loyers urbains, sur l'absence de politique en faveur d'un habitat social à la portée des plus démunis. Notre demande d'une réglementation du régime de location, de contrôle des prix de loyers et de la spéculation immobilière sont toujours sans réponse concrète aujourd'hui. La Province Sud s'est effectivement engagée dans un vaste programme d'habitat social privilégiant l'accès à la propriété mais il n'est pas du tout sûr que cela puisse résorber cette situation préoccupante. Il est vrai que cette situation profite plus aux nombreux spéculateurs locaux.

Cet aperçu que j'ai voulu porter à votre connaissance, Mr le Président, Mesdames et Messieurs, me permet de dire que nous sommes dans un engrenage qui ne correspond pas à ce que nous espérons de la part de la France des Droits de l'Homme, responsable de la colonisation et par conséquent de la décolonisation de notre pays. Après avoir espéré que cette France accompagne pour une fois dans sa marche pour son émancipation un peuple qu'elle a colonisé, doit-on nous dire aujourd'hui encore, qu'à l'instar des autres peuples coloniaux qui ont déjà accédé à leur indépendance, la décolonisation de notre pays ne peut relever en fin de compte que de notre seule responsabilité ?

Mr le Président,

Nous osons espérer que le soutien unanime au combat que nous menons dans notre pays trouvera écho auprès des autorités françaises car c'est la seule voie constructive pour que des relations nouvelles s'établissent entre le peuple kanak et le peuple de France. Un engagement plus ferme de l'Etat français aux côtés des forces du progrès de Nouvelle-Calédonie pour une réforme en profondeur de la société calédonienne nous permettrait d'éviter des situations de rupture toujours difficile à surmonter. La perspective que nous proposons, nous en sommes convaincus, est la seule viable pour toutes les composantes de la population calédonienne. Nous le demandons avec d'autant plus de confiance que nous sommes convaincus que le droit à l'indépendance du peuple kanak a fait son chemin au sein des couches les plus défavorisées de notre pays. Les élections pour la désignation du sénateur de la Nouvelle-Calédonie a vu naître un mouvement de sympathie autour de nous qui atteste d'une réelle évolution des mentalités.

Mr le Président,

L'année 1992 sera décisive dans ce sens car un bilan politique sera tiré sur les quatre années passées. Le FLNKS informera du bilan politique qu'il fera sur la base des objectifs fixés et des engagements pris ensemble avec les deux autres signataires. Je dois dire cependant que le climat politique actuel dans notre pays se caractérise par la résurgence des vieux démons de l'intolérance et du mépris de la part des nantis envers ceux qui aspirent à plus dignité et qui veulent s'affranchir de la tutelle des milieux économiques et affairistes. Notre inquiétude est de voir dans cette radicalisation de la droite locale, le prélude d'une politique qui remettrait en cause les acquis de ces dernières années à la faveur d'un retour de la droite au gouvernement de la France à l'issue des prochaines élections législatives de mars 1993.

Mr le Président,

Je concluerais en insistant sur le fait que cette situation nous est préjudiciable pour deux raisons :

- elle n'engage pas favorablement notre pays dans le cadre d'une politique de décolonisation dans la mesure où elle ne s'attaque pas aux privilèges coloniaux, aux structures et aux mécanismes politiques, sociales, financières et économiques de la dépendance vis à vis de la métropole,

- et, par conséquent, elle ne positionne pas, par rapport à l'acte d'autodétermination de 1998, l'option indépendantiste sur un même pied d'égalité que celle défendant le maintien de notre pays au sein de la République Française.

Une telle évolution ne s'inscrit pas dans le cadre des résolutions 15/14 et 15/41 des Nations Unies et des appels faits par l'Assemblée Générale depuis 1986 à la France, puissance administrante. Il est clair pour nous que l'attitude d'arbitre observée par la puissance de tutelle française n'est pas de nature à faire inverser la tendance.

C'est sur ce manquement à ses obligations et à sa responsabilité historique en Nouvelle-Calédonie et vis-à-vis de la communauté internationale que j'interpelle la France et que j'appelle la vigilance de la 4ème Commission. Je voudrais donc exprimer ici à nouveau la demande que notre pays soit maintenu sur la liste des pays à décoloniser et le vœu que les Nations Unies manifestent beaucoup plus son soutien à la cause kanak et à la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie en se préoccupant davantage des conditions dans lesquelles se prépare l'acte d'autodétermination.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs,

En invitant votre Commission à adopter la résolution proposée par le Comité Spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je souhaiterais que vous preniez également en considération la résolution du 23ème Forum du Pacifique Sud tenu à Honiara les 8 et 9 juillet 1992 ainsi que celle adoptée par la Xème Conférence au Sommet des Pays Non-Alignés qui s'est tenue du 1 er au 6 septembre dernier à Djakarta.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs

Je vous remercie de votre attention.